



MAIRIE de COLLONGES
01550

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2023 - 2024

Vous devez inscrire votre enfant à l'école si :

- Il / Elle entre en petite section de maternelle (enfant né en 2020).
- Vous déménagez à Collonges et votre enfant intègre l'école en cours de scolarité.
(Si votre enfant est déjà inscrit à l'école de Collonges, il n'y a aucune démarche à faire).

1 – Inscription à la mairie

Les inscriptions auront lieu

du lundi 20 février 2023 au vendredi 7 avril 2023

Dossier à transmettre :

- *Fiche d'inscription scolaire (disponible en mairie ou sur www.collonges.fr)*
- *Copies des cartes d'identité des parents + celle de votre enfant*
- *Copie du livret de famille*
- *Justificatif de domicile (facture EDF ou eau récente, quittance de loyer, etc.),*
- *Si les parents sont séparés ou divorcés, compléter la fiche d'attestation conjointe parents séparés (disponible en mairie ou sur le site internet) + copie du jugement de divorce précisant les modalités d'exercice du droit parent et du droit de visite).*

L'attestation d'inscription vous sera transmise par la mairie.

2 – Admission à l'Ecole du Centre (75, Place du Champ de Foire)

Prendre rendez-vous à l'adresse suivante : ce.0010416x@ac-lyon.fr
ou par téléphone : 04 50 59 68 30

Fournir les documents suivants :

- *Certificat d'inscription délivré par la mairie.*
- *Carnet de santé ou attestation de vaccinations à jour.*
- *Livret de famille.*

